

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAI, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAI.</p> <p>M. Sylvain GANDAI a été nommé secrétaire de séance</p>		
En exercice	Présents	Votants			
14	8	11			
Date de Convocation					
04 mars 2011					
Délibération N° 2011/11			COMMISSION CIMETIERE		
Affichée le 18 mars 2011					
<p>Monsieur Le Maire rappelle que, lors de la séance du 03 décembre 2010, Le Conseil Municipal avait émis un avis favorable concernant la mise en place d'une procédure de réhabilitation du cimetière. Il demande aux Conseillers municipaux si certains d'entre eux veulent bien se porter volontaires pour prendre en charge la procédure de remise en état du Cimetière dont les étapes sont les suivantes :</p> <p>Rédiger un cahier des Charges, Inventorier et photographier les tombes, réaliser une liste, gérer les parutions dans plusieurs journaux...</p> <p>M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Catherine DUBOURG se portent volontaires.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Charge M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, Me Catherine DUBOURG de prendre en charge la procédure de remise en état du Cimetière.</p> <p>- Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération.</p> <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.</i></p> <p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011, Le Maire,</p> <p>Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS.</p> <p>M. Sylvain GANDAIS a été nommé secrétaire de séance</p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	9	12		
Date de Convocation				
04 mars 2011				
Délibération N° 2011/12			ACHAT DE PANCARTES DE RUES	
Affichée le 18 mars 2011				
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2010/52 relative à l'achat de panneaux de signalisation, émanant de la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST, route de Saint Brice, Rd 104, ZA Le Motté, 50300 AVRANCHES. Or il indique qu'il conviendrait de compléter l'affichage des rues pour lesquelles il n'y a pas de panneaux : rue des Masselins et rue de l'Ancienne Poste. Il donne lecture d'un nouveau devis émanant de la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST, pour l'achat de ces quatre plaques de rues dont une sur support, qui s'élève 277.32 €TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide l'achat des quatre plaques de rues, - Accepte le devis de la société SIGNAUX GIROD NORD OUEST, pour un coût TTC de 277.32 €, - Demande que cette dépense soit inscrite au budget 2011 de la commune 325, au chapitre 21, - Décide le paiement à l'imputation 2152, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Étaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS.</p> <p>M. Sylvain GANDAIS a été nommé secrétaire de séance</p>	
En exercice	Présents	Votants		
14	9	12		
Date de Convocation				
04 mars 2011				
Délibération N° 2011/13			TRAVAUX CÂBLAGE ECOLE	
Affichée le 18 mars 2011				
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2010/79 relative aux travaux de branchement de réseaux câblés qui ont été effectués à l'école. Il indique qu'il conviendrait maintenant d'effectuer des travaux complémentaires de branchement électriques afin que toutes les classes puissent utiliser les ordinateurs dans tous les bâtiments de l'école. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise DUREAU Michael ELECTRICITE GENERALE, 6 route de Paris, 61300 Chandai qui s'élève à 336.11€uros TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de faire effectuer les travaux complémentaires de câblage des ordinateurs dans l'école, - Accepte le devis de l'entreprise DUREAU Michael, pour un coût TTC de 336.11 €, - Demande que cette dépense soit inscrite au budget 2011 de la commune 325, au chapitre 23, imputation 2313, opération 070, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 11 mars , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS. M. Sylvain GANDAIS a été nommé secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	9	12			
Date de Convocation					
04 mars 2011					
Délibération N° 2011/14			CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT RUE DES FORGES		
Affichée le 18 mars 2011					

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'actuellement il n'y a pas de réseau d'assainissement rue des Forges. Or, des riverains ont fait part de leurs problèmes récurrents d'assainissement et souhaiteraient vivement se raccorder à un réseau d'assainissement, rue des Forges. Monsieur Le Maire propose la création d'un réseau d'assainissement. Il précise toutefois que cette rue ne faisant pas partie du schéma d'assainissement, la commune ne pourra prétendre à aucune subvention. Il donne lecture des trois devis suivants:

Entreprise	Adresse	Prix TTC
FLORO TP ASSOCIES	Za les Hautes Varendes, 14680 BRETTEVILLE SUR LAIZE	28 249.52 €
TRAVAUX PUBLICS LECLECH	ZA du Chêne, rue de Roglain, 72610 ARCONNAY	23 872.76 €
FTPB NORMANDIE	ZA le Bois Launay, 61700 Domfront	25 618.32€

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,

- **Décide la création d'un réseau d'assainissement rue des Forges,**
- **Accepte le devis de l'entreprise TRAVAUX PUBLICS LECLECH, ZA du Chêne, rue de Roglain, 72610 ARCONNAY pour un montant de 23 872.76 € TTC,**
- **Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2011 « assainissement » 327, au chapitre 23, imputation 2315, opération 12,**
- **Prend note que les habitants de la rue des Forges, étant en contrebas de la chaussée devront s'équiper et faire installer une mini pompe de relevage pour pouvoir déverser dans le réseau collectif d'assainissement.**
- **dit que ces nouveaux utilisateurs devront s'acquitter de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif (1036.65 €) avant de se raccorder à ce réseau,**
- **Précise que l'achat et l'installation de leur pompe individuelle ainsi que les frais de fonctionnement de cette pompe sera à la charge de chaque utilisateur et non de la commune.**
- **Charge M. Le Maire de signer le devis, d'informer les entreprises non retenues et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération.**

Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011,
Le Maire,

Serge GODARD

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 11 mars , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS. M. Sylvain GANDAIS a été nommé secrétaire de séance	
En exercice	Présents	Votants		
14	9	12		
Date de Convocation				
04 mars 2011				
Délibération N° 2011/15			ENCAISSEMENT CHEQUE SUITE SINISTRE SUR FEUX TRICOLORES	
Affichée le 18 mars 2011				
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'orage du 24 août 2010, il a dû faire réparer les feux tricolores et a demandé la prise en charge de ce sinistre auprès de Groupama. Il indique que sur la facture de 2788.82 € payée par la commune, déduisant 80 % de vétusté, Groupama a pris à sa charge la somme de 557.82 €. Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce remboursement.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'accepter la somme de 557.82 € en remboursement de ce sinistre. - Charge M. Le Maire d'encaisser ce chèque sur le budget 2011 de la commune 325, imputation 7788, - Charge M. Le Maire d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			<p>L'an deux mil onze, le 11 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire.</p> <p>Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE.</p> <p>Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS.</p> <p>M. Sylvain GANDAIS a été nommé secrétaire de séance</p>		
En exercice	Présents	Votants			
14	9	12			
Date de Convocation					
04 mars 2011					
Délibération N° 2011/16			ACHAT ET POSE D'UNE BORNE INCENDIE AUX MASSELINS		
Affichée le 18 mars 2011					
<p>Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que compte tenu du nombre croissant de construction d'habitation, le syndicat d'eau va changer le surpresseur aux Masselins. Or le poteau incendie actuel n'étant plus aux normes, il propose de le faire remplacer lors des travaux prévus par le syndicat d'eau potable. Il donne lecture d'un devis émanant de la société TRAVAUX PUBLICS LECLECH » ZA du Chêne, rue de Roglain, 72610 ARCONNAY, relatif à l'achat et à la pose de ce poteau incendie pour un montant de 1794.00€ TTC.</p> <p>Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide l'achat et la pose d'un poteau incendie aux Masselins, - Accepte le devis de l'entreprise TRAVAUX PUBLICS LECLECH, pour un coût de 1794.00 € TTC, - Demande que cette dépense soit inscrite au budget 2011 de la commune 325, au chapitre 23, imputation 2315, opération 095, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 11 mars , le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : M. Daniel SCHIETTECATTE qui a remis un pouvoir à Monsieur Serge GODARD, Me Liliane HECTOR, Me Laure LEMAITRE qui a remis un pouvoir à Me Catherine DUBOURG, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à M. Sylvain GANDAIS. M. Sylvain GANDAIS a été nommé secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	9	12			
Date de Convocation					
04 mars 2011			REPLACEMENT D'UNE FENETRE DU SALON DE COIFFURE		
Délibération N° 2011/17					
Affichée le 18 mars 2011					
<p>Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la gérante du salon de coiffure de Chandai souhaiterait le remplacement d'une fenêtre classique par une fenêtre oscillo-battante, ce qui permettrait de favoriser l'évacuation de la condensation et des odeurs des produits chimiques utilisés dans sa profession, sans être obligée d'ouvrir intégralement un battant de la fenêtre existante.</p> <p>Monsieur Le Maire propose de faire installer une fenêtre oscillo-battante et donne lecture d'un devis émanant de la société « METALU POSE » Menuiserie Métallique, Les Masselins, 61300 CHANDAI, pour un montant de 708 € TTC et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide l'achat et la pose d'une fenêtre oscillo-battante en remplacement d'une fenêtre classique, - Accepte le devis de l'entreprise METALU POSE, pour un coût de 708 € TTC, - Demande que cette dépense soit inscrite au budget 2011 de la commune 325, au chapitre 23, imputation 2313, opération 096, - Charge M. Le Maire de signer le devis et d'effectuer toute démarche concernant l'exécution de la présente délibération. <p><i>Cette délibération est certifiée exécutoire suite à transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne au Perche, le 18 mars, et publication en date du 18 mars 2011.</i></p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 18 mars 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <p><i>Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans les deux mois de sa publication.</i></p>					

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 mars 2011

**ACHAT D'UN CHARIOT
POUR LES TAPIS DE GYMNASTIQUE DE L'ECOLE**

Monsieur Le Maire indique que l'école souhaiterait s'équiper d'un chariot pour transporter les tapis de gymnastique. Cet éventuel investissement en 2011 s'élèverait à environ 420 €. **Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la recherche de devis concernant l'achat d'un chariot moyennant un prix maximum de 420 € TTC.**

**ACHAT D'UNE LICENCE WINDOWS 7 PROFESSIONNEL
ET MATERIEL DE SAUVEGARDE POUR LA MAIRIE**

Monsieur Le Maire rappelle les dysfonctionnements de l'ordinateur de la mairie et indique que l'achat d'une licence windows 7 Professionnel pourrait peut être résoudre les problèmes rencontrés avec la licence familiale en place actuellement. D'autre part il fait remarquer que le disque externe prévu pour effectuer les sauvegardes de traitement de textes est d'une utilisation complexe.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la recherche de devis concernant l'achat d'un ordinateur avec matériel de sauvegarde et licence Windows professionnel pour la mairie, pour un maximum de 800 € TTC. Ce projet d'achat sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

ACHAT ET POSE D'UN COLUMBARIUM AU CIMETIERE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le cimetière de Chandai ne possède pas de columbarium et expose les possibilités d'aménagement futur. Il précise que l'investissement serait de l'ordre de 6000 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la recherche de devis concernant l'aménagement d'un columbarium, pour un maximum de 6000 € TTC. Ce projet de travaux sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

REPLACEMENT DES FEUX TRICOLORES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé par lettre recommandée une demande de devis « travaux de sécurisation des feux tricolores » aux trois entreprises suivantes : -CEGELEC OUEST, 61 ALENCON – CITEOS 61 ALENCON – EMES 61 ESSAY. Le délai de réponse était jusqu'à ce jour midi. Or il informe qu'il n'a reçu que deux propositions. Il présente les devis reçus et détaille toutes les options.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour :

- la recherche de trois devis minimum concernant ces travaux de sécurisation des feux tricolores, « feux classiques » sans option, pour un maximum de 20 000 € TTC,
- la recherche de subventions pour financer ce projet,
- la suppression du feu rue de l'Eglise, en la mettant en sens unique, ce qui limitera la dépense. Ces projets seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

**BUSAGE DU FOSSE RUE DE L'ALLEE FLEURIE
A LA RUE DES CHARMILLES**

Monsieur Le Maire informe que le coût du busage du fossé rue de l'Allée Fleurie à la rue des Charmilles afin de créer des trottoirs, d'après une estimation réalisée par la communauté de communes du Pays de L'Aigle, serait d'environ 16000 €TTC à la charge de la commune de

Chandai et d'environ 18 000 € à la charge de la CDC du Pays de L'Aigle. Monsieur LE CLEUYOU demande s'il n'est pas possible d'utiliser un autre matériau moins onéreux que le béton armé pour réaliser ce busage étant donné que ce sera un trottoir et non un parking.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la recherche de devis minimum concernant ces travaux, pour un maximum de 16000 € TTC. Ce projet de travaux sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

REPLACEMENT DES PORTES-FENETRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les portes-fenêtres de la salle polyvalente sont vétustes et qu'il conviendrait de les remplacer : dans la nouvelle salle, trois portes-fenêtres et dans l'entrée de la salle, deux portes-fenêtres. Il donne lecture des devis reçus mais étant donné le coût environ de 25 000 €, il faudra étaler ce projet sur plusieurs années. Cette pourraient être remplacées les portes d'accès principal (1 porte fenêtre et deux portes d'entrée).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour :

-la recherche de trois devis minimum concernant le remplacement d'une porte fenêtre et deux portes d'entrée.

deux portes-fenêtres de l'entrée de la salle polyvalente, pour un maximum de 6000 € TTC. Ce projet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les projets d'investissement délibérés et ou évoqués lors de cette présente réunion de Conseil seront inscrits au budget 2011 sous réserve que la situation financière de la Commune le permette.

Le Conseil Municipal liste les autres dépenses d'investissement à prévoir :

- Un pare-ballons du côté du Lotissement Allée Fleurie : 2549.45 € TTC,
- La pose de l'enrobé sur les trottoirs route de petiteville nécessite le relèvement des bouches de branchement : environ 300 €,
- L'achat d'un photocopieur pour l'école ou la mairie,

Le Conseil Municipal prépare des prévisions budgétaires concernant les dépenses de fonctionnement.

DIVERS :

- Monsieur Le Maire informe :

- que des études de travaux de pose de fibre optique sont en cours pour la Commune de Chandai.
- que l'employé municipal, durant son dernier congé de maladie a été remplacé par Monsieur RAGOT, par l'intermédiaire du centre de gestion de l'Orne,
- que des travaux de revêtement pour atténuer le bruit sur la RD 926 ont été inscrits au budget primitif du Conseil Général, par l'agence départementale de la voirie,
- que le syndicat d'eau va se réunir ce lundi afin de décider avec la Lyonnaise de la mise en place d'un surpresseur aux Masselins, et du remplacement de la canalisation fonte des Masselins en PVC,
- que le document d'arpentage qui sera réalisé par le cabinet AGHETO est attendu pour que la commune puisse acheter 30 mètres carrés pour poser ce surpresseur et le transformateur électrique nécessaire pour alimenter les nouvelles constructions,

- Monsieur LE CLEUYOU informe :

- que le repas des bénévoles lors de la Fête du ciel se déroulera le 09 avril 2011 à la salle polyvalente à 20 H00.
- l'association « Chandai, Culture et Patrimoine organise un repas ALIGOT le 26 mars 2011 à 20 H00,
- que la décoration des mères méritantes (4 enfants et plus) se déroulera le 29 mai 2011, soit le jour de

la fête des mères,

- que la fête du Ciel édition 2011 se déroulera à Beaufai.

- que le Festiv'ane se déroulera du 20 au 21 août 2011

TOUR DE TABLE :

- Monsieur GANDAIS demande s'il serait possible de retirer un poteau métallique inesthétique qui se situe rue de l'Ancienne Poste.

- Monsieur Le Maire répond que ce poteau sera retiré très prochainement, lors de l'enlèvement de l'ensemble des supports prévus dans les travaux d'enfouissement des réseaux rue de l'Ancienne Poste.

- Monsieur GANDAIS signale que les feux piétons ne fonctionnent pas.

- Il fait remarquer que les trottoirs ne sont toujours pas terminés rue de la Gibonnière.

- Monsieur Le Maire répond que pendant la période de risque de gel, aucun travaux d'enrobé n'est réalisé.

- Monsieur MOITEAUX demande si l'aménagement du carrefour des Masselins à l'intersection de la RD 664, au niveau du virage va être réalisé.

- Il indique que le « pont blanc » a subi dernièrement des dégâts.

- Monsieur Le Maire répond qu'effectivement des dégâts sont importants suite au renversement d'un engin de chantier. Heureusement aucun dégât corporel n'est à déplorer. Il va prendre contact avec la CDC du Pays de L'Aigle qui en charge la compétence de cet ouvrage d'art.

La séance est levée à 22H50

Le Maire,

A Chandai, Le 18 mars 2011,

Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

M. Sylvain GANDAIS